L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux; 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 7 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—Six terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Abadie, Miro et Onzaga, 3me district. S. Blasini, 58 Royale. 24 juil—4 dim

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

DEMANDES.

On demande une servante au No. 210 rue Dorgenois, entre les rues Hôpital et Barracks. 7août—1f

UN Français, demeurant à la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années, désire trouver de l'emploi, en ville ou à la campagne, comme jardinier ou paletrenier; il se rendra généralement utile. S'adresser à la Pharmacie Mercier, à Carrollton, en face du marché. 4août—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,099—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 aout—7 12 16

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,248—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6 10 14

Succession de Frank Jacob Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,763.—Division K.—Attendu que Frank A. Siener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Baker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à deduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—aout 2 7

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,660—Division C—Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Ostheimer, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—2 7 août

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,810—Division D.—Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feue Dorothea Miller, decédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D—Attendu que Josias A. Latuse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. J. Barrett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 août—2 6 10

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,239—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Romain Buissière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—aout 5 9

VENTES PAR LE CONSTABLE

Charles A. Bech vs James Clarke.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 12,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union, le MARDI 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval, une charrette à lait et 8 vaches.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans
6 août—6, 10, 16

George Baron vs Mme Eliza Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher) actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa; et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut; et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 28—sept 3

Joseph Haas vs. Frank Ernst et Fred Ernst, conjointement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No. 13,024.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cite de la Nlle Orléans, avec consentement, je vendrai à l'enchère publique, au local, No 32 rue Adele près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 aout à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un mulet et harnais; un wagon de tonnellier, un cheval, harnais et wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
4 août—4, 8, 13

John Schott vs Frank Ernst et Fred. Ernst individuellement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,023—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local, No 32 rue Adèle près Tchoupitoulas, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mulet et harnais, un wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numerotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 août—4 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, lancé le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée: La succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 comté 11, rangé 10 est, comptant 160 24–100 acres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6, 10.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS.

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de..	20,000..	20,000
2	Lots de..	10,000..	20,000
4	Lots de..	5,000..	20,000
20	Lots de..	1,000..	20,000
50	Lots de..	500..	25,000
100	Lots de..	300..	30,000
200	Lots de..	200..	40,000
500	Lots de..	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à..........$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Prytanée et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanée; cent trente-huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an, du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat; quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais du procès et de la vente; et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny, à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc., etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 aout—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No trois cent seize, borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No un du dit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et où est désigné par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdam Bordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,516—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogues, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.
Aussi un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
4 aout—4 9 13 14

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, (tabli dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre vingt dix mille piastres	190,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres	290,000 00
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.	
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts	273,579 37
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 21 décembre 1886, cinq cent soixante trois mille cinq cent soixante-dix neuf piastres, 37 cts	563,579 37
Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents	94,949 62
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts	468,629 75
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts	10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis à savoir:

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres	750 00
En paiement de fournitures de bureau livrés aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts	2,555 13
Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts	94,158 89
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts	97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnés du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

(L S)

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent seize, lequel ilet est borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désigné par le numéro un du dit ilet, formant un des coins des rues Melpomène et Bassin, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et une façade rue Bassin de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci dessous pardevant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley, d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante-six piastres 66 2/3/100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois piastres pour la copie de l'acte; les frais et charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété;

2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante-six piastres 66 2/3 /100 cents, tirépar la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Frank Turdo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,478—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans
30juil—30—2,6 10août.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à 12 mois de crédit.
H. C. Miller et H. H. Price vs. Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans.—No 19,295.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 août 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de broveurs de riz, poulies, "couplings", engrenages, clefs, etc.
Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes pierres
Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un dévidoir Silver Creek. Brosse et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 178, 180 et 182 South Peters, entre St-Joseph et Julie; le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement, avec une bonne et solvable sécurité portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur aura à deduire du montant de son enchère et paiera au comptant le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, du gardien, s'élevant en tout à environ quatre cents piastres ($400).

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 août—3 9 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant.

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St-Jacques—Etat de la Louisiane—No 1265—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le **neuvième indivis** d'un certain lot de terre (**sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet et désigné par le numéro huit, sur un plan de l'ilet annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente pieds six pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamant.**

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4, 11, 18, 25—Sept 1, 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale) Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et s'y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et par encore réclamée sur la dette de stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21,28—août 4,11,16.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moreau, femme de F. Lopez. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,781 Division E. En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci dessus.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B. En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci dessus dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin Lopes, Spicede et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste en un et deux ans représentés par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
23 juil—23, 30—août 6, 13, 19, 23.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Paul Sergi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,682.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre ou un terrain situé sur le Chemin du Bayou St-Jean, ayant (mesure française) cinquante-neuf pieds de façade sur le Chemin du Bayou St-Jean, deux cent soixante-dix pieds de profondeur (dimensions plus ou moins exactes). Le terrain d'un côté est borné par la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Hulin, et de l'autre côté par la propriété de Lemarié ou fondée de pouvoirs: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur les divers morceaux de terre ou terrains et tous les droits, privilèges et avantages s'y trouvant ou y appartenant en quelque sorte

Ensemble avec les quatre-vingts actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir: La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juil et 1877; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres, à partir du 1er décembre 1881; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1883; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1884; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 20 décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous, frais encourus par ladite demanderesse ici, ainsi que les frais et dépens du procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la dette (stock debt) des dites quatre-vingts actions s'élevant à six mille deux cent quarante piastres ou à soixante-dix-huit piastres par action due sur chaque action. Il assumera également toutes les obligations incombant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les détermine la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera exigé comptant.

Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257 du chemin du Bayou dans les carrés d'ilets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 13 aout

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginia Detis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Français, Craps (maintenant Bourgogne), Union et Amour (maintenant Rempart), faisant partie des terrains Nos 233 et 234 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre vingt deux pieds (mesure française) du coin des rues des Français et Bourgogne; il mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne: premièrement: trente-un pieds onze pouces et cinq lignes, de là, formant un angle droit, huit pieds six pouces et deux lignes, et une profondeur, plus loin, de cinquante huit pieds sept pouces et deux lignes, et du côté de la rue des Remparts, premièrement, cinquante trois pieds, de là, ouvrant à angle droit, trois pieds, avec une autre profondeur de quarante sept pieds six pouces et sept lignes, vers la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur, le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que la defenderesse a acquise par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 28 juillet 1880, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112 page 638.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, entre Girod et Lafayette.
Bertrand Saloy vs James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 6 septembre 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Foucher, Girod et Lafayette, mesurant soixante-trois pieds onze pouces et un quart de façade rue Magazine; cent soixante treize pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-six pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Lafayette et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant face à la rue Foucher, ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent portant les Nos 108, 110 et 112 rue Magazine, et d'autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur James Wood de Louis I. Mailhot par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 20 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.
4 aout—4 11 18 25—sept 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,638—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Felicité et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre vingt dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville comme le plan No vingt neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Levrich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—aout 2 9 16 23 26

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Thézé, son mari—No 20,983—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon contre le défendeur Honoré Thézé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé:) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce vingt huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
[Sceau.]
M. A. McDONNELL, Député Greffier
29 juil—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au 4 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co.—No 19,010—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI 8me jour d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles options, dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité; la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—6f en 6 août

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Albert Campbell vs ses créanciers—No 21,497 Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
19 juil—3f en 23août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Meubles et effets mobiliers.
Cottage à double corps de logis, 621 rue de Chartres.

Succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 1er juillet 1887, Dossier No. 21,194, pour le compte de la succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht, il sera vendu à l'encan:

Un terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Montégut, Casacalvo et Clouet, et mesure 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à deux corps de logis, connu comme le No. 621 rue de Chartres et ayant en tout 8 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et au même endroit et à la même date, **un lot de meubles de maison et effets mobiliers**, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
juil 10—10 17 24 31—août 7 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un cottage en bois recouvert en ardoises.

Succession de Mme Mary Hill, veuve de Wm. McKenzon.

Vente à l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 juillet 1887, pour le compte de la succession de Mme Mary Hill, décédée, veuve de Wm. McKenzon, décédé aussi, Dossier No. 21,445, il sera vendu à l'enchère publique:

Un morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par les rues Clio, Erato, Howard et Freret, étant la portion du fond du lot No 6 et mesure 48 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 29 pieds 4 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté contigu à la rue Freret par le résidu du lot No 6.

Les améliorations consistent en **un cottage en bois recouvert en ardoises**, connu comme le No 338 rue Clio ayant 3 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et rapportant $60 par an le tout comptant à un plan à l'en droit de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10juil—10 17 24—173 13août.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Bernard Jaeger.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,093, pour le compte de la succession de Bernard Jaeger, à l'encan, il sera vendu:

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annonciation, (ci-devant Jersey), Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 33 pieds, 6 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 30 pieds du coin des rues Austerlitz et Annonciation, sur 60 pieds de profondeur mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres, bâtisses de dépendance, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—24 31—août 7, 14, 21, 27.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Troisième District.

Interdiction de Louis Keller.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,512.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI, 30 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour daté du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, chemin Levée ou route publique, Montegut, Chartres, ci-devant Moreau, et Clouet et Ursulines désigné par la lettre M sur le plan annexé à l'acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire le 8 février 1871, d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters 25 pieds 7 lignes sur la limite inférieure, 103 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre N, 102 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements égaux de un et deux ans, chacun représenté par des billets à ordre de l'acquéreur, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, clause d'assurance, honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de la rue du Canal.

Succession de Henriette, alias Henri Newson.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 17,851.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 9 juillet 1886, je vendrai la propriété ci-après décrite

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 1 du carré No 2 d'un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue Canal; 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière sur une étendue de 55 pieds sur une ligne qui le divise du terrain No 5; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Thos. M. Daley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Celui ci paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
16 juil—16 23 30 août 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété désirable dans le 6ème district,

Rue Delachaise, entre les rues Tchoupitoulas et Laurel.

Succession de Anna Margaret Van Vrancken.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 21,501.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 8 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Alice, désigné par le No 56 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 27 novembre 1878, terrain mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Delachaise, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles et égales.

Conditions—Comptant.

En la même circonstance, pour le compte du même propriétaire, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le terrain précédemment décrit, bâtisses consistant d'un cottage de résidence désigné par le numéro municipal 8 de la rue Delachaise.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Kramer & Seymour, notaires, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera requis sur les lieux de la vente.
10 juil—10,16,23,30—août 6,13

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de syndic.
T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 2 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et St Cadix désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'Avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'Avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
2 août—2 9 16 23 30—2 sept

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur.—SAMEDI, 27 août 1887, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée: Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir: Un morceau de terre dans la paroisse Rapides en cet Etat, étant le quart Sud-ouest du quart Sud-ouest de la section 1, township 3 north of range 4 west du district de terres au Nord de la Rivière Rouge mesurant 48 59-100 acres.
27 juil—3, 10, 17, 24 août.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante
Dans les Premier et Quatrième Districts.
A L'ENCAN.
Propriété formant une encoignure.
RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.
ILETS DE TERRE
ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 22 pieds 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 8 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots, intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve exactement plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 6 1/2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquille de l'Avenue Washington et au square Taylor

6° L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Premier, et une ligne la séparant de la portion inférieure dudit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. Tout l'ilet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance à un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication payable à un et deux ans à partir de la date, et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
23 juillet—23 30—août 6 13 20 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un placement rémunérateur.
La maison de choix à double corps de logis.
Nos 73 et 75 rue Liberté.

Succession de Mme ELLEN MONAGHAN Femme décédée de Patrick Joseph Everett.

No. 19,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, daté le 7 juillet 1887 il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur ci-après, à savoir—

La maison en bois à double corps de logis à deux étages Nos 73 et 75 rue Liberté, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gravier, désigné comme le lot No 1 et mesurant 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur et face à une allée 11 pieds 3 pouces de large qui borne le dit lot sur la ligne de côté vers la rue Gravier. Le voisinage est populeux et la propriété commandera une bonne classe de locataires qui paient.

Conditions comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1887, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
13 juil—13 23 30—août 6 13

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une moitié d'intérêt indivise dans quatre-vingt-neuf terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville.

Succession de David Douglas, décédé. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,444.

—A L'ENCAN.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division "C," siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division "A," absent actuellement sur un congé, daté du 6 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de David Douglas, décédé, dossier No. 21,444, il sera vendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans la propriété décrite ci après, à savoir—

1° Vingt quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 21, borné par les rues St-Jean Baptiste, Girod, Forstall et Lizardi.

2° Seize terrains dans le même district, ilet No. 24, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Lizardi.

3° Treize terrains dans le même district, ilet No. 22, borné par les rues Girod, St-Jean Baptiste, Forstall et Reynès.

4° Huit lots de terre situés dans le même district, ilet No. 23, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Reynes.

5° Seize terrains situés dans le même district, ilet No. 9, borné par les rues Girod Reynes, St Jean Baptiste et la ligne la séparant de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

6° Douze terrains situés dans le même district, ilet No. 10, borné par les rues St-Jean Baptiste, Reynès, Claiberne et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

Les propriétés ci dessus seront vendues d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, etc., daté le 30 septembre 1869, et qui peut être vu le jour de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17juil—17,24,31—7août—7,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Caroline Frisch épouse décédée de Léon Ackermann.
A l'encan et pour du comptant.
No 101 rue de l'Hôpital.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,622 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks, mesurant plus ou moins vingt deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, sans bâtisses de dépendances, etc., ayant en tout 6 ou 8 chambres, citernes, etc., et portant le No 101 de la rue Hôpital.

Conditions—Comptant en passant les titres et un dépôt comptant de 10 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—24,31—août 7,14,21,27.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Louis Charles André Hilland.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,608.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1887, il sera vendu, à l'encan, à 11 heures du matin, à l'ancienne résidence du défunt, rue des Français, entre les rues Roman et Prieur, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887—

Un lot de meubles meublant, un lot d'argenterie, une montre et chaîne en or, un lot d'articles plaqués, etc, etc,
Conditions—Comptant.
2 aout—2,6,10,13

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc.,
—DU—
Tallow Oil & Fertilizing Co.
—DE LA—
Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au **Tallow Oil & Fertilizing Co.**, derrière le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du **Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans**, Louisiane à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en:

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. H. André par le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co**, d'après un acte passé pardevant Légardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant une **machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois bloc drayes.**

3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Esteben, Mehle et Morales**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'ilet borné par les rues Morales, Esteben, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Morales et Esteben**.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—aout 4 11 18 25—sept 1er

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de FRED. F. CONVERSE ET AL. vs. EDW. M. CONVERSE tuteur etc. No 21,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C. et EVELINE et MADELINE CONVERSE. No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE
Propriété de résidence de choix,
formant le coin nord ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans le 27me jour de juin 1887, et signé le 2me jour de juillet 1887, et portant le No. 21,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. M. Converse tuteur, etc., et aussi conformément à un décret de l'Hon. John Yoist juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana Lne, rendu dans l'affaire des mineurs Charles C. et Eveline et Madeleine Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 12me jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La propriété de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St-Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'ilet borné par les Avenues St Charles et Washington et les rues Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knell & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville et par les mêmes lots sur un plan par E. Pilié, daté le 8 mars 1876, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 10 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurent chacun mesure américaine, 25 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington entre lignes parallèles, et la portion de terre dans le même district et ilet et adjacente aux lots ci-dessus au nord désignée par la lettre A sur le dit plan de E. Pilié, mesurant 50 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et étant connue la côte de la façade du lot primitif No 22 sur le plan désigné ci dessus par Knell & Werner. Ensemble avec les bâtisses et améliorations comprenant la résidence élégante en bois avec deux étages et attic désignée par le No 659 Avenue St-Charles. Elle forme le coin sud ouest des Avenues St Charles et Washington. Elle est retirée de la rue sur le lot de la ligne inférieure, avec de la clarté et des ouvertures de chaque côté, elle a un jardin bien orné sur le devant, une pelouse sur le terrain supérieur, arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière de grands corridors salon salles à manger et belles chambres, cuisine lavoir et autres agréments au premier étage et le même complément d'appartements et chambre à bain au second étage, endroit pour mettre le bois, le charbon et pour laver, remise et écuries détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'avenue Washington, grande citerne et avidant ce qui fait de cette propriété une résidence des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et vendue sujette à un bail de Isidore Hernsheim, Esq., expirant le 30 septembre prochain. Le voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur la grande boulevard, on ne peut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.

Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente peremptoire.

Conditions.—Une moitié comptant; et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, et cela est requis, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus du prix; tenir les améliorations assurées pour le montant en plein des billets et transférer la police aux détenteurs de billets.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juillet—31, aout 6, 13, 20, 27, sept 3.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessment comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre les rues Casacalvo et Grands Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de cinq cent soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en l'instance dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 93 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Législature.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, en adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des Arrivées dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73